



SITE N ATURA 2000 CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES,
CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET



Secteur Calanques et Archipel de Riou

MILIEU MARIN DES CALANQUES ENJEUX DE CONSERVATION

Problématique 1 Préservation des habitats en fond de calanque



Crédit photo : H. MENNELLA



Crédit photo : S. RUITTON

GENERALITES

Les habitats concernés :

- l'herbier de posidonie (code Natura **1120**, habitat prioritaire)
- les encorbellements à *Lithophyllum lichenoides* (= *byssoides*) caractéristiques de la roche médiolittorale inférieure (code Natura **1170-12**)

Localisations et contexte :

Pour l'herbier de posidonie :

- les calanques de Fontagne et de Monasterio (Riou, secteur 7 de la carte) sont soumises à une fréquentation plaisancière importante, à l'influence des rejets de Cortiou et à la présence de *Caulerpa racemosa* ;
- les zones de Sormiou (secteur 17), Morgiou (20), Sugiton (21) et les calanques d'En Vau (25) et de Port Pin (26) sont soumises à une forte pression anthropique de par les activités domestiques, plaisancières et de baignade que l'on y rencontre ;
- la calanque de Port Miou (28) est soumise à des activités portuaires et plaisancières considérables, et présente une zone de carénage.

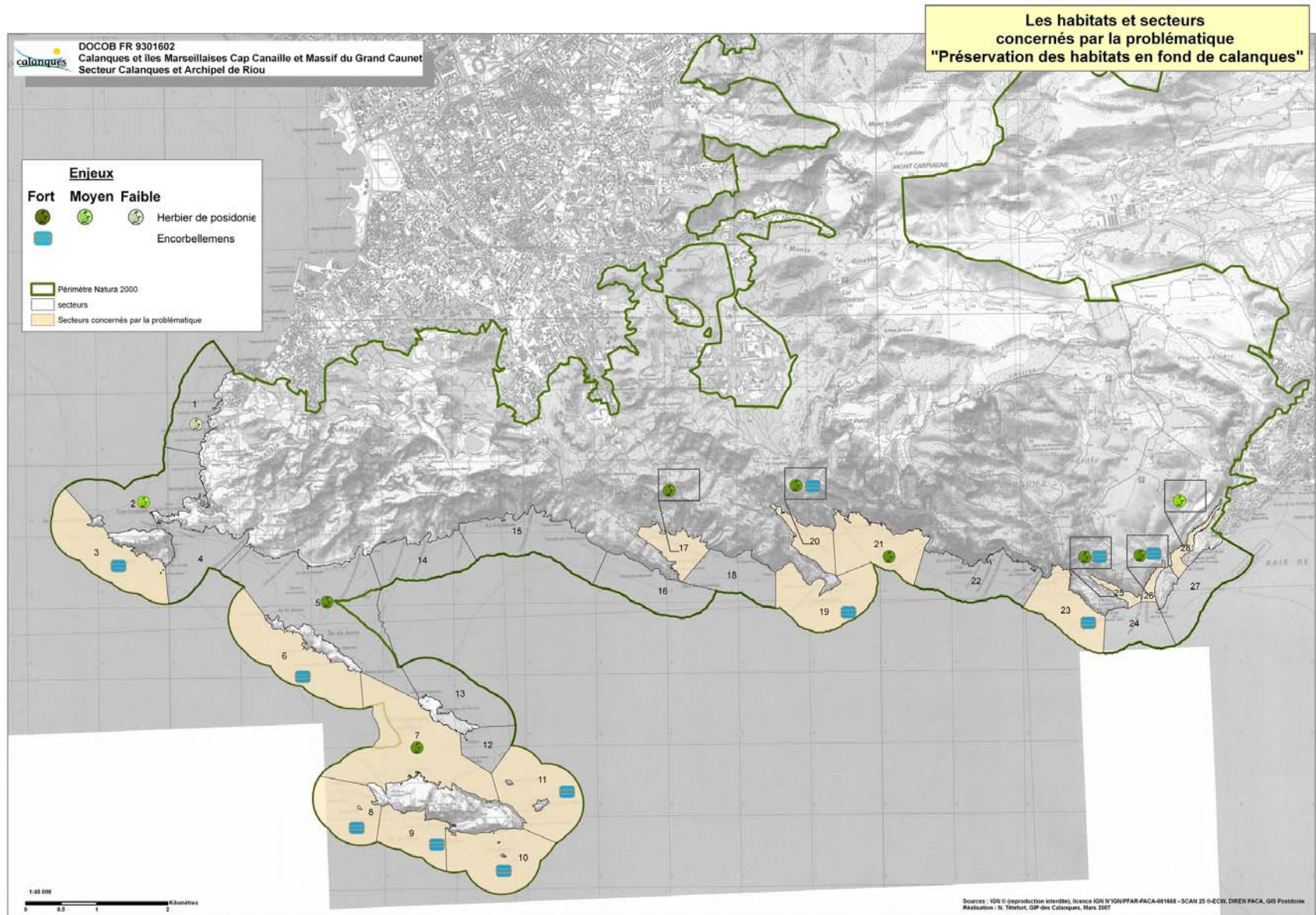
Pour les encorbellements :

deux secteurs de l'habitat de la roche médiolittorale se distinguent par une bonne représentation du faciès à *Lithophyllum lichenoides* (= *byssoides*), qui lui confèrent une grande valeur patrimoniale :

- l'archipel de Riou, avec notamment la pointe Fontagne (secteur 8), la pointe Brégançon à Jarre (6), les Contrebandiers (9), l'Est de la calanque de la Culate (9), les Petit et Grand Congloué (11) ;
- les calanques : la Galère dans la calanque de Sormiou (secteur 17), Cap Morgiou (19), les calanques de l'Oule (23), d'En Vau (25) et de Port Pin (26).

Les acteurs concernés :

- Associations d'usagers : plaisanciers, baigneurs, pêcheurs de loisirs
- Professionnels : bateliers, pêcheurs, professionnels du nautisme
- Gestionnaires du site
- Scientifiques
- Collectivités
- État



ORIGINES DES DEGRADATIONS DES HABITATS

-> *Facteurs de destruction, dégradation et érosion de l'herbier de posidonie liés à la surfréquentation maritime des calanques :*

- Pression des ancrages
- Non respect du balisage et inadéquation de celui-ci avec la pression des usages
- Mise en suspension des sédiments et agrandissement des trous dans l'herbier (marmites de géant), provoqués par les remous des bateaux de fort tonnage (ex : navettes touristiques), notamment à En Vau et Port Pin
- Pratique du chalutage illégal dans les calanques de Sormiou et Morgiou
- Aménagements du littoral (digues, plages, aménagements portuaires)

-> *Facteurs de dégradation des trottoirs à Lithophyllum :*

- Piétinement par les pêcheurs qui se déplacent à pied et les plaisanciers qui débarquent

-> *Facteurs de dégradation communs à l'ensemble des habitats de fonds de calanques et des peuplements du médiolittoral :*

- Mauvaise qualité des eaux : rejets de Cortiou et probablement de Cassis, rejets liquides (détergents, hydrocarbures...) et solides issus des activités de plaisance, de batellerie et portuaires (aires de carénage)
- Perturbation potentielle des peuplements autochtones par la présence d'espèces invasives (*Caulerpa racemosa*) et introduites (*Womersleyella seracea* et *Acrothammium preissii*)

OBJECTIFS DE GESTION

Obj. 1.1 - Maintien de l'habitat actuel de l'herbier de posidonie et des encorbellements dans un état de conservation favorable

Obj. 1.2 - Restauration des herbiers de posidonie dégradés

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Obj. 1.1 - Maintien des habitats actuels

Mesure 1.1.1 - Gestion de la fréquentation maritime, en coordination avec le Plan de Gestion de la Rade de Marseille

- Mise en place de mouillages organisés adaptés et de leurs dispositifs de gestion associés
- Réadaptation spatiale et temporelle des plans de balisage et mise en place de dispositifs de signalisation respectueux de l'herbier
- Interdiction de débarquement et d'amarrage sur les «trottoirs» à *Lithophyllum* et proposition de mesures de protection spécifiques pour les plus beaux encorbellements du site Natura 2000

Mesure 1.1.2 - Amélioration de la qualité des eaux (cf. fiche problématique 3)

Mesure 1.1.3 - Contrôle et surveillance des espèces invasives (cf. fiche problématique 4)

Mesure 1.1.4 - Information et sensibilisation du public et des plaisanciers

Actions d'information (mise en place de panneaux, diffusion de plaquettes dans les magasins et les capitaineries, information directe des plaisanciers par les Patrouilles Bleues) sur :

- la réglementation en vigueur
- l'importance écologique et la nécessité de préserver l'herbier de posidonie et les encorbellements à *Lithophyllum*
- les principales sources de dégradation (mécanique, chimique) de ces habitats et les comportements à adopter pour les préserver
- la menace représentée par *Caulerpa taxifolia* et les précautions à adopter pour réduire sa propagation

Actions de sensibilisation par :

- la mise en place de sentiers sous-marins permettant la découverte du milieu marin
- la signature d'une « charte » ou « code de bonne conduite du plaisancier » à l'échelle de la façade maritime de Marseille Provence Métropole

Obj. 1.2 - Restauration des herbiers de posidonie dégradés

Mesure 1.2.1 - Instauration d'une protection contre l'ancrage

Mise en jachère expérimentale, sur certains secteurs, avec une réglementation interdisant le mouillage forain sur ces secteurs

Mesure 1.2.1 - Réimplantation de posidonie

Tests de bouturage à effectuer avec un suivi des paramètres environnementaux

SUVIS OU EXPERIMENTATIONS A METTRE EN OEUVRE

État de conservation des biocénoses

- Suivi de l'herbier, en articulation avec le suivi réalisé par le 'Réseau de Surveillance Posidonie'
- Étude et suivi de la dynamique des trottoirs à *Lithophyllum lichenoides* (étude à long terme, échelle de 5 ans minimum)

La régénération de la posidonie

- Réalisation de tests de bouturage pour la réimplantation de posidonie

La pollution (cf. fiche problématique 3)

Les espèces invasives (cf. fiche problématique 4)

Les activités anthropiques et leur impact

- Quantification de la fréquentation des fonds de calanque par les bateaux de plaisance et les navettes de promenade en mer
- Étude de la relation entre la fréquentation et la dynamique des habitats (étude à long terme, échelle de 5 ans minimum)